



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

créations d'emploi

Question écrite n° 73390

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les récentes recommandations du Conseil d'orientation pour l'emploi pour optimiser l'impact de la « croissance verte » sur l'emploi. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réflexions que lui inspire celle visant à inclure dans toutes les formations professionnelles initiales des modules de formation au développement durable qui soient adaptés au contenu des métiers auxquels ces formations.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale se mobilise résolument sur les problématiques de développement durable. Par exemple, deux mentions complémentaires aux baccalauréats professionnels des champs de l'électrotechnique et de l'énergétique ont donné lieu depuis deux ans à des travaux préparatoires et seront mises en oeuvre dès la rentrée 2010. La première (technicien en énergies renouvelables) permettra de former des électriciens ou climaticiens spécialisés dans l'installation d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables et la mise en oeuvre de techniques améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments (logements, commerces, bureaux...). La seconde (technicien d'exploitation des services à l'énergie) vise les installations collectives de grande taille et forte puissance : hôpitaux, communes, ensembles de logements, l'efficacité énergétique étant le principal critère de qualité de l'exploitation. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale avait commandité, fin 2008, une étude sur le thème « Développement durable, gestion de l'énergie : évolutions et conséquences sur l'offre de diplômes » afin de l'aider à définir les conséquences sur le contenu et l'offre. Les conclusions de cette étude sont parfaitement convergentes avec celles du conseil d'orientation de l'emploi ainsi qu'avec les conclusions des onze comités de filière de la Conférence nationale sur les métiers de la croissance verte : si les métiers totalement nouveaux semblent peu nombreux, il convient, en revanche, dans un certain nombre de secteurs, de développer des compétences et connaissances complémentaires spécifiques et adaptées aux métiers et aux types d'intervention. Si ces compétences et connaissances spécifiques liées au développement durable existent déjà dans nombre de diplômes, elles doivent cependant être rendues plus explicites et étendues à d'autres secteurs. Elles vont être organisées en modules intégrant pour chaque grand secteur d'activité les besoins spécifiques relatifs au développement durable aux différents niveaux de qualification. Les premiers secteurs concernés par ces travaux seront ceux du bâtiment, de l'énergétique, de l'électricité et de l'automobile. S'agissant des formations technologiques industrielles, qui ont vocation à conduire un nombre croissant d'élèves aux métiers d'ingénieur et de technicien supérieur, les compétences et connaissances relatives au développement durable seront développées dans l'ensemble des enseignements technologiques. Afin d'afficher clairement cette évolution, la série « sciences et technologies industrielles (STI) » renouvée deviendra la série « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) ». De plus, les intitulés de deux des quatre spécialités de cette série feront référence à la croissance verte : « innovation technologique et éco-conception » et « énergie et environnement ». Enfin, à la suite de l'organisation par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer des réunions des comités de filières relatifs à la croissance verte, il a été décidé que l'éducation nationale serait activement impliquée dans la

mise en oeuvre des actions présentées dans le cadre du plan de mobilisation des filières et des territoires, lancé lors de la Conférence nationale sur les métiers de la croissance verte.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73390

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2560

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7009